

La CFE-CGC était représentée par J. Ballester, M. Karrenbauer (DGI) et Ph. Gaillard, A. Mordelet (DGCP). L'ordre du jour du GT était : *effectifs, qualifications, formation et conditions de travail*.

➤ **EXPRESSION DES OS :**

Avant d'entamer les discussions relatives aux points mentionnés à l'ordre du jour, certaines OS ont souhaité que le ministre lui-même s'exprime sur les 3 revendications suivantes :

- 1) **Quid de l'une de propositions du rapport ATTALI proposant la création de deux agences, l'une pour les impôts, l'autre pour la Comptabilité publique, proposition contradictoire avec le projet actuel de fusion dont la pérennité semble compromise ?**
- 2) **Les suppressions d'emplois doivent être gelées dès 2008 ;**
- 3) **Le calendrier des GT fusion est trop contraint : il faut le déserrer.**

Lors de sa déclaration liminaire la CFE-CGC est intervenue sur 4 points :

- **Le rapport ATTALI, quid en effet de la propositions de créer deux agences ? Quelle cohérence avec le projet actuel ?**
- **Les suppressions d'emploi :**
Il ne faut pas anticiper sur les futurs gains de productivité issus de la de la fusion. Certes nous avons pris note du fait que les suppressions d'emploi prévues en 2009 s'appuieront sur des gains de productivité indépendants de la fusion et se situeront à un niveau comparable à 2008.
Pourtant, la mise en place de la nouvelle DG, la mise en place des SIP ainsi que l'élaboration des futures DLU vont générer dans un premier temps un surcroît d'activité (déménagement, organisation, formation reçue et dispensée...). Cela se fera au détriment des tâches traditionnelles et pourrait conduire à une dégradation des conditions de travail de l'ensemble des acteurs et notamment de l'encadrement déjà fortement sollicité.
Donc, sans que nous réclamions le gel des suppressions d'emploi, il serait utile de tenir compte des remarques ci-dessus pour approfondir les études avant l'élaboration du PLF 2009 sans conclure dès à présent à un même niveau de suppression d'emploi en 2009 qu'en 2008.
- **l'absence de proposition de plan de qualification pour la catégorie A :**
Dans le document de travail, alors que de nombreuses propositions sont faites tant en intracatégoriel qu'en intercatégoriel pour le C et le B, rien n'est prévu pour la catégorie A. En 60 ans d'existence, la grille indiciaire échelle chiffre s'est tassée considérablement, passant d'un rapport à 1 à 8 à un rapport de 1 à 3 au détriment de la catégorie A. Cette fusion, dans laquelle l'encadrement devra s'impliquer fortement pour en assurer le succès, est précisément l'occasion non seulement d'harmoniser vers le haut les grades et les carrières de la catégorie A des deux directions mais également l'occasion de revoir vers le haut la grille de la catégorie A. Par ailleurs, puisque le fait que notre ministre de tutelle est également, pour la première fois, ministre de la Fonction publique devrait faciliter la prise en compte de nos revendications.
- **Les rémunérations accessoires :**
Nous avons réitéré notre demande, formulée à diverses reprises, d'avoir communication du régime indemnitaire des agents des deux directions. Il est nécessaire d'en avoir connaissance afin d'apprécier les perspectives de carrières et leur harmonisation pour la catégorie A notamment (divergentes à partir « du 2^{ème} niveau ») que nous voulons « vers le haut ».

➤ **II) RÉPONSE DE M. PARINI :**

- **Le calendrier :** il peut éventuellement être décalé de quelques jours mais le ministre veut aller vite : préfiguration de 10 à 15 SIP désignés dès la mi février et mise en place de la nouvelle DG au second trimestre.
- **Rapport ATTALI :** il ne s'agit que de simples propositions, le projet « fusion » est le seul à l'ordre du jour.
- **Les suppressions d'emploi :** les orientations seront poursuivies.
- **Les rémunérations accessoires :** elles n'ont pas été fournies dans le dossier mais la direction dispose du détail et il en sera tenu compte.

Après de multiples échanges et 3 suspensions de séance M. Parini propose une rencontre des Fédérations avec le Ministre sur *le sujet de la pérennité du projet de fusion* (rapport ATTALI), *sur le calendrier* et sur *le sujet des effectifs* LE MARDI 29 JANVIER DE 8H. A 9H30.

M. Parini propose ensuite de poursuivre l'ordre du jour sur des questions autres qu celle des effectifs. Deux OS « majoritaires » refusent. Les autres OS (dont la CFE-CGC) se déclarent prêts à avancer mais constatent que sans ces deux OS « majoritaires » l'exercice est difficile puisqu'il faudrait revenir ultérieurement sur les points abordés. La réunion est donc ajournée à 13H.

Par ailleurs le calendrier et contenu des GT est modifié comme suit :

Le 30 janvier : *qualifications, conditions de travail, filières et primes*

Le 31 janvier : *parcours professionnels, filières, passerelles, encadrement et formation.*
